

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 018-261800320-20240408-2024040801-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-01

Nomenclature : 7.10.3.

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

OBJET

**Election du président de séance pour le vote du  
compte administratif 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,  
président du CCAS,

Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :  
02/04/2024

*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth  
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Joseph LAURIER,  
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,  
François THOMAS

*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :

Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD

Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET

*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. le président  
reproduit ci-dessous :**

*Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil  
d'administration élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même  
s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer  
au moment du vote (article L2121-14 du CGCT).*

*Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir élire un membre du  
conseil d'administration pour présider la séance pour le vote du compte  
administratif de 2023 du budget du CCAS.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- élire Mme Anne-Marie OSWALD, vice-présidente, pour présider la  
séance pour le vote du compte administratif de 2023 du budget du  
CCAS.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-02

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

**OBJET**

**Approbation du compte de gestion 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,  
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration : 02/04/2024  
*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Josèphe LAURIER, Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS  
*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* : Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET  
*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN  
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme la vice-présidente reproduit ci-dessous :  
*Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.*  
*Le compte de gestion 2023 présente les résultats suivants :*

	Investissement (€)	Fonctionnement (€)
Opérations de l'exercice Recettes	0,00	40 044,10
Dépenses	0,00	32 721,82
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>7 322,28</b>
Résultat reporté 2022	0,00	4 002,97
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>11 325,25</b>

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

RUBRIQUE

ID: 018-251800320-20240408-2024040802-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-02

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget principal,
- **dire** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Le Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

2024-03-261800320-20240408-20240408-BF

S'LO

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-03

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 9  
Nombre de votants : 11

OBJET

**Approbation du compte administratif 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie OSWALD, vice-  
présidente du CCAS,  
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :  
02/04/2024  
*Etaient présents* : Florence BARONNET, Elisabeth CLAVIER, Céline  
COMPAIN, Jean LALANNE Josèphe LAURIER, Anne-Marie OSWALD,  
Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS  
*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :  
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD  
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET  
*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN,  
Fabrice CHOLLET  
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

Le compte administratif proposé par M. le président retrace les  
opérations comptables de l'exercice 2023. Le conseil d'administration  
examine le compte administratif 2023 du budget du CCAS qui s'établit  
comme suit :

**Fonctionnement :**

Résultat reporté N-1	: 4 002,97 €
Dépenses	: 32 721,82 €
Recettes	: 40 044,10 €
Résultat N	: 7 322,28 €
Résultat de clôture (cumulé)	: 11 325,25 €

**Investissement :**

Résultat reporté N-1	: 0,00 €
Dépenses	: 0,00 €
Recettes	: 0,00 €
Résultat N	: 0,00 €
Résultat de clôture (cumulé)	: 0,00 € (I)

**Restes à réaliser en investissement :**

Dépenses	: 0,00 €
Recettes	: 0,00 €
Solde des restes à réaliser	: 0,00 € (II)

**Besoin de financement (cumul I et II) = 0 (excédent de financement)**

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 018-261800320-20240408-20240408-BF

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-03

Sous la présidence de Mme OSWALD, vice-présidente, hors de la présence de M. le président, après délibération, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver et adopter le compte administratif du budget CCAS pour l'exercice 2023.**

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

La Vice-Présidente

La Secrétaire de séance

Anne-Marie OSWALD

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
Département du Cher

Envoyé en préfecture le 17/04/2024  
Reçu en préfecture le 17/04/2024  
Publié le  
ID : 018-261800320-20240408-20240408042-BF

Délibération n° :  
20240408-04b

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

**OBJET**

**Affectation du résultat de fonctionnement 2023**  
*Remplace la délibération n° 20240408-04 pour erreur matérielle*

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,  
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration : 02/04/2024  
*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Joseph LAURIER, Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS  
*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :  
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD  
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET  
*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN  
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

**Considérant** l'erreur portant sur le nombre de conseillers en exercice qui est de 14 et non de 15 comme indiqué dans la délibération n°20240408-04, il convient de remplacer cette dernière pour erreur matérielle par la présente ;

**Considérant** que le compte administratif 2023 du budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement à affecter de 11 325,25 € en 2023,

**Considérant** que le besoin de financement de la section investissement est nul,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **affecter** la totalité du résultat 2023 de la section fonctionnement, soit 11 325,25 €, en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024  
 Reçu en préfecture le 17/04/2024  
 Publié le  
 ID : 018-261800320-20240408-20240408042-BF

*S'LO*

**CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
 Département du Cher

**Délibération n° :  
 20240408-04b**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 322,25
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 002,97
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	11 325,25
<b>Soins d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (2)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	11 325,25
<b>1) Affectation en réserves R1058 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	11 325,25
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

*[Signature]*  
 Fabrice CHOLLET



Secrétaire de séance

*[Signature]*  
 Florence BARONNET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 17/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Envoyé en préfecture le 17/04/2024  
Reçu en préfecture le 17/04/2024  
Publié le  
ID : 018-261800320-20240408-20240408052-BF

Délibération n° :  
20240408-05b

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

OBJET

**Approbation du budget primitif du CCAS 2024**  
*Remplace la délibération n°20240408-05 pour erreur matérielle*

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, président du CCAS,  
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration : 02/04/2024  
*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Joseph LAURIER, Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT, François THOMAS  
*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :  
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD  
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET  
*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN  
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

**Considérant** l'erreur portant sur le nombre de conseillers en exercice qui est de 14 et non de 15 comme indiqué dans la délibération n°20240408-05, il convient de remplacer cette dernière pour erreur matérielle par la présente ;

**Considérant** le budget 2024 présenté au conseil d'administration.  
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 50 137,07 €.  
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 0,00 €.

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver et adopter** le budget primitif du CCAS présenté par M. le président pour l'exercice 2024 arrêté au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement,
- **autoriser** M. le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 018-261800320-20240408-20240408062-DE

Délibération n° :  
20240408-06b

Nomenclature : 7.5.2.

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

OBJET

**Attribution de subventions aux associations  
2024**

*Remplace la délibération n°20240408-06 pour erreur matérielle*

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,  
président du CCAS,  
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :  
02/04/2024

*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth  
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE Josèphe LAURIER,  
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,  
François THOMAS

*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :

Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD

Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET

*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

Le conseil d'administration,

Considérant l'erreur portant sur le nombre de conseillers en exercice  
qui est de 14 et non de 15 comme indiqué dans la délibération  
n°20240408-06, il convient de remplacer cette dernière pour erreur  
matérielle par la présente ;

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- adopter l'attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice  
2024 :
  - 200 € à Aides et Présence,
  - 200 € à l'ADMR,
  - 200 € au Secours Catholique,
  - 150 € au Secours Populaire,
  - 100 € à la Fabrique à sourires.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET



Secrétaire de séance

Florence BARONNET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 17/04/2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID: 018-261800320-20240408-2024040807-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-07

Nomenclature : 7.10.1

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

**OBJET**

**Acceptation de dons**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,  
président du CCAS,

Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :  
02/04/2024

*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth  
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE, Josèphe LAURIER,  
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,  
François THOMAS

*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :

Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD

Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET

*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- décide d'accepter 2 dons de 250 € pour le CCAS de l'association des chasseurs.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17 AVR. 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID: 018-261800320-20240408-2024040808-DE

S<sup>2</sup>LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-08

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

OBJET

Aide d'urgence à une famille  
Secours n°3/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,  
président du CCAS,  
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :  
02/04/2024

*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth  
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE Josèphe LAURIER,  
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,  
François THOMAS

*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :

Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD

Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET

*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- décide d'accorder à une famille de la commune une aide de 460 €  
pour sa facture d'énergie

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID: 2018-261800320-20240408-2024040809-DE

S'LO

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-09

Nomenclature : 8.2.

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

OBJET

**Aide d'urgence à une famille  
Secours n°4/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,  
président du CCAS,  
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :  
02/04/2024

*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Ellsabeth  
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE Josèphe LAURIER,  
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Réglis THINAT,  
François THOMAS

*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :

Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD

Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET

*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN

Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- décide d'accorder à une famille de la commune une aide de 570 €  
pour sa facture d'énergie

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
Du 08/04/2024**

**Ordre des délibérations :**

N° de délibération

20240408-01	Election du président de séance pour le vote du compte administratif 2023
20240408-02	Approbation du compte de gestion 2023
20240408-03	Approbation du compte administratif 2023
20240408-04b	Affectation du résultat de fonctionnement 2023
20240408-05b	Approbation du budget primitif du CCAS 2024
20240408-06b	Attribution de subventions aux associations 2024
20240408-07	Acceptation d'un don
20240408-08	Aide d'urgence à une famille-Secours n°3-2024
20240408-09	Aide d'urgence à une famille-Secours n°4-2024

**Conseillers du CCAS présents :**

CHOLLET Fabrice	BARRONET Florence	CLAVIER Elisabeth	COMPAIN Céline
GOUBET Claire <i>Absente excusée</i>	DAVID Jean-François	JOUANIN Chantal <i>Absente excusée</i>	LALANNE Jean
LAURIER Josèphe	MARTIN Benjamin <i>Absent excusé</i>	OSWALD Anne-Marie	PAJON Laurence <i>Absente excusée</i>
SALMON Narcisse	THINAT François-Régis	THOMAS François	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Délibération n° :  
20240408-07

Nomenclature : 7.10.1

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Nombre de votants : 12

OBJET

**Acceptation de dons**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures  
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,  
président du CCAS,  
Date d'affichage de la convocation du conseil d'administration :  
02/04/2024  
*Etaient présents* : Florence BARONNET, Fabrice CHOLLET, Elisabeth  
CLAVIER, Céline COMPAIN, Jean LALANNE Josèphe LAURIER,  
Anne-Marie OSWALD, Narcisse SALMON, François Régis THINAT,  
François THOMAS  
*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :  
Claire GOUBET, pouvoir donné à Anne-Marie OSWALD  
Laurence PAJON, pouvoir donné à Florence BARONNET  
*Etaient absents excusés* : Chantal JOUANIN, Benjamin MARTIN  
Secrétaire de séance : Florence BARONNET

**Le conseil d'administration,**

Sur proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- décide d'accepter 2 dons de 250 € pour le CCAS de l'association des chasseurs.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Florence BARONNET



Diffusion sur le site internet de la commune le : 17 AVR. 2024

